

Le président

COMMUNIQUE DE PRESSE

Touche pas à mon Observatoire !

Créé par décret en 1995, conforté en 2007, et plus encore dans la loi sur « L'école de la confiance » par la loi du 26 juillet 2019, l'« Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement » rassemblant tous les acteurs ayant à traiter de la sécurité et de l'accessibilité (Collectivités locales et représentants de parents d'élèves compris) devrait disparaître de par la volonté gouvernementale exprimée dans le Projet de loi de finances de l'État actuellement en débat au Parlement !

La vieille méthode par laquelle on casse le thermomètre pour ne pas connaître la température est de retour ! Et cela au nom de « la simplification administrative » ! Avec pour corollaire de remplacer un Observatoire indépendant par une « Cellule du bâti scolaire » qui... dépendra du Ministère de l'Éducation ! Comme cadre indépendant, on pourrait faire beaucoup mieux. Mais ce n'est pas l'objectif.
Tout au contraire ?

L'explication de cette décision de suppression ne se trouve-t-elle pas dans le fait que, chaque année, les rapports de l'Observatoire font état des problèmes posés en la matière et prouvent à l'envi que ses interventions, régulièrement suivies d'effet, sont indispensables pour améliorer la situation dans tel ou tel groupe scolaire dans l'Hexagone ?

Poser la question, c'est y répondre !

L'ANPIHM appelle les Parlementaires à s'opposer à cette suppression contraire à l'intérêt général.

Dijon, le 09 Octobre 2020.

*ANPIHM, association fondée à Garches le 5 novembre 1952, reconnue d'utilité publique (décret du 27/07/1990)
Membre du Comité d'Entente des Associations Représentatives (grande cause nationale 2003)*

www.anpihm.org

Siège social : Paris • **Siège administratif :** 17, square Charles Dullin 35200 Rennes - Tél. : 02 99 32 28 12 - Fax : 02 99 26 35 48